



11211111
N°

MCVDD/DC/SGM/DGEC/DPBCPE/SPE/SA

Cotonou, le 20 OCT 2017

A

Monsieur le Président de l'Assemblée des
Nations Unies pour l'Environnement
(ANUE)

E-mail : unep.sgb@unep.org

Nairobi (Kenya)

Objet : Observations et amendements sur le projet de
Déclaration ministérielle de l'ANUE 3.

Référence : Mail ONU-Environnement du 20 septembre 2017.

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre mail ci-dessus référencé.

Après étude de la version française du projet de Déclaration, les observations du
Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable portent sur :

- **Point 1** : la différenciation entre la pollution de la terre et la pollution du sol.
En effet, le sol est le support de la vie terrestre qui est plus assujettie à toutes
formes de pollution. Par contre la terre est une planète qui est soumise à la
pollution de l'air, de l'eau et du sol. Sur ce, je propose qu'on adopte dans tout
le document la pollution du sol, de l'air, de l'eau douce et des océans.
- **Point 2** : dernière phrase : ajouter les cours d'eau aux océans qui reçoivent
les tonnes de plastiques.
- **Point 9** : 1^{ère} phrase : remplacer eaux fraîches par eaux douces.
- Ajouter un point qui portera sur la mise en œuvre des programmes régionaux
de gestion des formes de pollution auxquelles la planète terre est soumise.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes sincères salutations.



Pour le Ministre et P.O.
La Directrice de Cabinet,

Jeanne Josette ACACHA AKOHA